

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concerne la demande introduite par la SRG HERPAIN-URBIS, située rue des Statuaires 43 à 1180 Bruxelles.

En vue d'obtenir un permis d'urbanisme pour la démolition d'une ferme, et construction de 2 immeubles totalisant 23 appartements, d'une cellule pour profession libérale ou commerce, et de 71 maisons, avec création de voiries, de placettes, d'espaces de convivialité et d'un espace vert.

Situation : Commune de Oupeye – Rue Delwaide, parcelles cadastrées OUPEYE, DIVISION 3, SECTION A N°524X, 526A, 530F, 530G, 864A, 866, 868B, 869A, 869G, 870E, 871, 872, 873A, 874B et 874C.

Communes affectées par le projet au sens du Code de l'environnement : Oupeye (situation du projet) et Visé

L'enquête publique est réalisée en vertu de :

- Livre Ier du Code de l'Environnement (rubrique 70.11.02, EIE obligatoire pour les constructions groupées sur une superficie de plus de 2ha) ;
- La section 5 du Décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale (ouverture, suppression et modification de voirie)
- Article D.IV.40 du CoDT - Article R.IV.40-2, §1er 2° du CoDT : " La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions " ;
- Article D.IV.41 du CoDT : " Ouverture et modification de la voirie communale ".

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'enquête se déroule du 24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de OUPEYE et de VISÉ à partir du 24 avril 2024 jusqu'au 23 mai 2024.

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
OUPEYE	Le 19 avril 2024	Le 24 avril 2024	Service de l'Urbanisme Rue des Ecoles, 4 à 4684 Haccourt/Oupeye Le 23 mai 2024 à 14 heures.	Collège communal de Oupeye Rue des Ecoles, 4 4684 Oupeye enquetes@oupeye.be
VISÉ	Le 19 avril 2024	Le 24 avril 2024	Service urbanisme de Visé Rue de Mons 11 à 4600 Visé Le 23 mai 2024 à 14 heures.	Collège communal de Visé Rue des Récollets, 1 4600 Visé rachelle.dumont@vise.be

L'ensemble du dossier ainsi que l'Etude des Incidences sur l'Environnement – EIE – peuvent être consultés du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus**, à l'Administration Communale d'Oupeye, auprès du service de l'Urbanisme, Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; Nous privilégions la prise de rendez-vous ;
- Les lundis 29/04/24, 06/05/24, et 13/05/24 de 16h00 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l'avance (Mme PENNING au 04/267.06.00 ou urbanisme@oupeye.be).

Le dossier peut également être consulté du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus** à l'Administration Communale de Visé, auprès du service de l'Urbanisme, Rue de Mons, 11 à 4600 Visé :

- Les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (rachelle.dumont@vise.be) ou par téléphone (04/374.84.90).
- Ainsi que le samedi matin sur rendez-vous uniquement, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures ouvrables à l'avance (Mme DUMONT Rachelle – 04/374.84.90 ou rachelle.dumont@vise.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai et à l'adresse mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le CATU ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme d'Oupeye – Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt ou Service Urbanisme de Visé - Rue de Mons, 11 à 4600 Visé ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@oupeye.be ou rachelle.dumont@vise.be ;
- A déposer au service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve Rue des Ecoles 4 à 4684 Haccourt/Oupeye ou Rue de Mons, 11 à 4600 Visé.

Les réclamations et observations porteront la mention : « Enquête publique – PU 12.24.3 - HERPAIN-URBIS SRG » et sont à adresser du **24 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus**.

Une séance de clôture d'enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l'Administration Communale d'Oupeye - service Urbanisme.

Une séance de clôture d'enquête aura lieu le **23 mai 2024 à 14 heures**, à l'Administration Communale de Visé - service Urbanisme.

Conformément à l'article D.VIII.19 du Code du Développement territorial : « *A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés* ».

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Société simple HERPAIN-URBIS SRG – John Steininger, COO – 02/379.34.96 – john.steininger@herpain-urbis.be
- de l'auteur de l'étude d'incidences : CSD – Pauline Mouvet – 0485/11.47.25 – p.mouvet@csgivingieurs.be
- des CATU ou à défaut des agents communaux délégués à cet effet (voir coordonnées ci-dessus).

Le Collège communal d'Oupeye est compétent pour délivrer le permis d'urbanisme faisant l'objet de la présente enquête publique. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.